

UN CANTON QUI DÉCLINE :

LE LAUZET (BASSES-ALPES)

par E. REYNIER.

Si l'on veut avoir, de la vallée de l'Ubaye et plus spécialement de la région du Lauzet, une vue d'ensemble vraiment saisissante, il faut escalader la roide pente du Colbas : du haut de son fort démantelé, à 2510 mètres, on restera stupéfait de la profondeur de la vallée, de son étroitesse, de ses pentes vertigineuses et décharnées. Le versant que l'on a en face de soi et que l'on embrasse en entier d'un coup d'œil, de la Durance au Bachelard, sur près de 30 kilomètres, c'est l'*adroit*, exposé au Midi, et c'est le roc aride, depuis l'Ubaye jusqu'à 1800 m. environ; au-dessus, naturellement, s'étend l'alpe, les pacages de transhumance d'un vert clair et comme maigre. Au-dessous du fort, l'*ubac* est certes boisé dru : on l'a vu en montant. Mais au delà de 1800 m., flancs du Colbas au Nord vers le Lauzet et au Sud vers Seyne, c'est aussi, à côté des pacages et plus haut, le roc nu ou couvert d'éboulis, de « casses » parsemées de rhododendrons.

Rien sans doute ne peut, mieux que ce spectacle d'une sauvagerie grandiose et désolée, rendre compte des difficultés de la vie humaine en cette région, et faire comprendre les causes d'un inévitable déclin.

Pour le géologue, le caractère dominant est la complexité, l'interpénétration presque inextricable des couches les plus diverses. La région a été violemment et à maintes reprises malaxée et remaniée par les mouvements du sol; les plis formés aux époques oligocène et miocène, les charriages qui ont suivi

et qui ont superposé ou intercalé d'autres terrains, de nouveaux plissements ultérieurs rebrassant le tout, ont bouleversé la région de l'Ubaye et permettent d'observer côte à côte, sur de très petites étendues, des roches d'âge et d'aspect très différents.

Mais cette extrême complication de la formation géologique ne joue qu'un rôle secondaire dans la vie humaine, conditionnée bien davantage par le formidable escarpement des pentes. Caractère plus accentué encore à l'*adroit*, à cause du plongement des couches vers le Nord-Est et de leurs tranches sans cesse avivées par l'érosion. A peine quelques replats étroits sur lesquels se sont installés de petits villages, non seulement à l'*adroit*, mais aussi à l'*ubac*, mieux arrosé, plus favorable aux jardins.

L'Ubaye torrentueuse s'approfondit avec violence dans les marnes schisteuses ou dans les calcaires durs et fissurés, qu'elle entaille parfois en coups de sabre, sans avoir le temps d'élaborer des terrasses et d'élargir son lit sensiblement, même entre les verrous glaciaires où elle dévale avec bruit. Méolans, le Lauzet, se sont construits sur l'encoche secondaire d'un verrou, et cela donne à leur site un pittoresque aspect, en même temps qu'ils s'abritent ainsi du vent. La vallée est si resserrée que les vestiges glaciaires en ont presque disparu; cailloux et alluvions sont rares, roches moutonnées également (un bel exemple sur la roche du Lauzet). Les ravins adjacents, tels celui de l'Enfer (rive droite), celui du Pas de la Tour (rive gauche), dévalent abruptement vers le talweg.

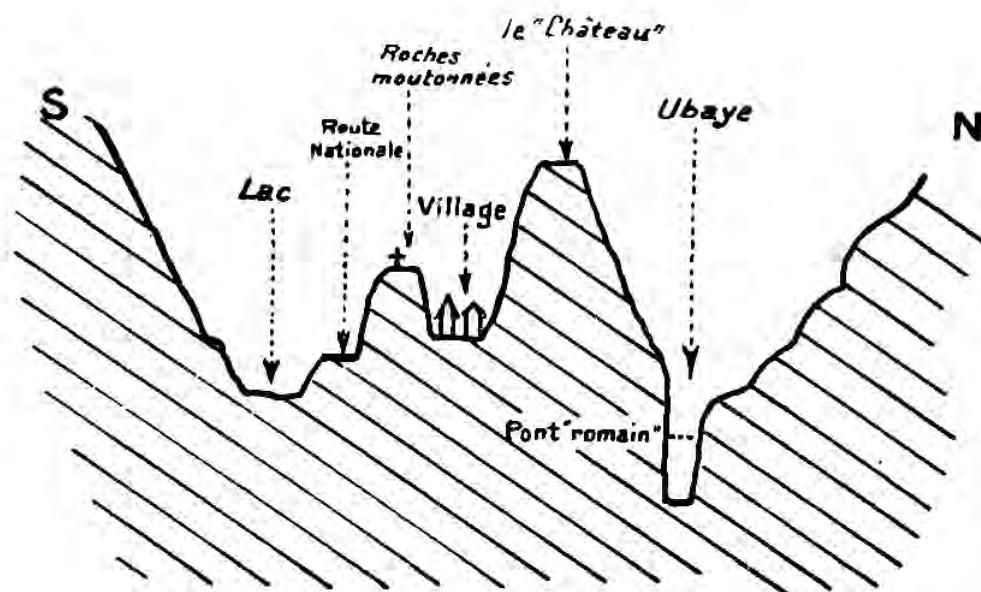
L'ensoleillement étant très mal partagé dans cette vallée nettement orientée E.-W., l'*ubac*, plus désagrégé par l'humidité, reste le versant des bois. C'est aussi celui qui alimente en eau le lac du Lauzet par des sources souterraines au-dessus desquelles le lac ne gèle pas¹; et c'est de ce côté, par exemple au

¹ Le lac est copieusement alimenté, comme le montre le déversoir artificiel dans l'Ubaye. Jadis beaucoup plus étendu, il s'écoulait en aval par une encoche rocheuse. Il a été rétréci par les habitants désireux d'avoir quelques champs fertiles, puis par les travaux de remblai de la voie ferrée.

Villard pour le Lauzet, qu'ont été captées des eaux abondantes.

La raideur des pentes, l'exiguïté du fond de la vallée ne permettent presque pas de cultures. On n'attribue pas plus de créance qu'il ne convient aux statistiques agricoles, mais il doit être approximativement exact que le canton, sur 28.000 hectares, n'en consacre que 915 aux céréales, 172 aux pommes de terre et betteraves, 64 à la vigne : total 1.150 hectares de cultures. La récolte en fruits est dérisoire : quelques dizaines de quintaux de noix, pommes et poires, prunes, tomates. Dans la commune du Lauzet, sur plus de 5.000 hectares, les terres labourables, vignes et cultures maraîchères, en occuperaient une centaine. Si peu nombreux qu'aient toujours été les habitants, comment vivraient-ils là-dessus ?

Deux ressources seulement : l'élevage et les bois. Pas d'éle-



Croquis du site du Lauzet.

vage intensif. Les prairies artificielles n'ont qu'une surface infime dans la commune (450 ha.); prés naturels et pacages, 1.500. C'est dire que le gros bétail est rare : quelque 600 bovins seulement. Chevaux, mulets et ânes, en nombre total à peu près égal,

utilisés naturellement au transport à bât en ces pays accidentés, par exemple à la descente du foin des hautes prairies vers les villages des pentes basses. Porcins et chèvres sont en nombre analogue. Mais 8 à 9.000 ovins montent en été sur l'alpe, et les transhumants continuent à venir de la région d'Arles et Salon. La seule commune du Lauzet afferme les « montagnes pastorales » du Colbas au Sud (près de 1.000 ha.), de la Gourette et Aiguilles sur les sommets Nord (365 ha.), pour 1.200 et pour 800 bêtes, et moyennant 3.000 francs jusque vers 1920, 12 à 15.000 francs depuis; à peu près le quart du total des recettes ordinaires de la commune. Contrairement à ce que nous avons vu au Vercors, le berger n'est pas toujours un salarié au service de quelques gros propriétaires : à Colbas, comme au col de la Cayolle, il est lui-même propriétaire d'un gros troupeau dans le Midi et en amène un ou deux autres avec le sien, louant la montagne à son compte.

Les pacages et les taillis élevés ajoutent un revenu inattendu et curieux : c'est la chasse aux grives par les *lèques* ou pièges de grosses pierres plates en équilibre instable, appâtés de genièvre. Au Lauzet, 21 lots sont mis en adjudication fin août; la mise à prix est poussée au quadruple, au sextuple, parfois davantage. Ce revenu communal, de 5 à 600 francs avant-guerre, varie aujourd'hui de 3.000 à 4.500. Cette chasse spéciale a été longtemps prohibée, comme partout ailleurs. En 1864 encore, le Ministre de l'Intérieur maintient l'interdiction et la motive par les services que rendent ces oiseaux en détruisant les insectes; le Conseil général approuve un rapport pathétique du juge d'instruction Juranny, exposant que de 5 espèces de grives, une seule est sédentaire et vraiment utile, la *draine*, vulgairement *seyre*, et que c'est la moins recherchée (il ne dit pas si les pièges l'évitent); si on prive de cette maigre ressource nos pauvres habitants... « oh ! alors, je n'oserais répondre de rien... La misère est si mauvaise conseillère... » Nous ne savons quand l'interdiction fut levée pour le canton du Lauzet et quelques communes limitrophes (des Hautes-Alpes). Certains acheteurs ou

leveurs, groupant et expédiant à Marseille, font en une saison, et surtout pour Noël, un chiffre de vente qui semble prodigieux, approchant de 100.000 francs. Et c'est donc un revenu appréciable aussi pour les adjudicataires.

Les bois qui couvrent la rive gauche sont un autre, *l'autre* élément de gain. Très étendus (la moitié de la surface dans la commune du Lauzet), les bois communaux ont un rapport annuel très irrégulier, selon les coupes (au Lauzet, de quelques milliers de francs à plus de 30.000). Chaque jour, des camions de sapins descendent vers Barcelonnette ou vers Prunières pour être expédiés plus loin; une dizaine de scieries débitent sur place des planches et matériaux de construction (7 à Méolans, 2 au Lauzet, 1 à la Bréole) : seule et maigre industrie née du bois.

Hors ces deux ressources, le reste apparaît insignifiant. Affermée avant-guerre par la mairie du Lauzet, la graine de pin cembro entrainé au budget pour 50 à 70 francs; le fumier des bercails des montagnes pastorales, pour 15 à 50; la lavande sur terrains communaux, récemment encore, 2 à 300 (et l'on s'étonne que les particuliers n'en cueillent pas davantage). Pour ceux-ci, le champignon, la graine de sainfoin et de trèfle, le miel, ajoutent un minime revenu. Des carrières fournissent pour l'empierrement le ballast, ou de belles pierres de taille pour constructions et travaux d'art.

Comme partout, l'ouverture ne pouvait que nuire aux maigres produits locaux, peu rémunérateurs, et facilement apportés de loin. Refaites en entier à la fin du Second Empire et plus tard, les routes de Barcelonnette vers Digne par le Lauzet et Seyne, du Lauzet à Prunières, et par là à Gap, sont les seules grandes voies du canton, car les versants de l'Ubaye sont presque infranchissables et ne conduisent nulle part (Barcelonnette, par contre, est au centre d'un petit éventail de routes importantes et pittoresques). Aussi cette route de l'Ubaye est-elle le lieu d'un trafic intense : autos privées, cars, camions de toutes dimensions, ne cessent d'y circuler; des services de voyageurs et de

messageries rapides la suivent, de Gap et Digne à Barcelonnette, de Marseille à Briançon. Il est amusant de rappeler qu'il y a 30-40 ans seulement, le courrier de Digne-Barcelonnette « du-rail » de 9 heures du soir à 9 heures du matin, avec retour de 5 h. 15 du soir à 4 h. 15 du matin... Celui de la gare de Prunières à Barcelonnette opérait de 8 h. 20 du soir à 1 h. 20 du matin, retour de 3 h. 5 du matin à 6 h. 50. A côté des trajets rapides et nombreux d'aujourd'hui, de tels horaires, longs et nocturnes, ont quelque chose d'incroyable et de joyeux.

Mais ce trafic, s'il favorise quelques commerçants, hôtels, épiciers, ne *crée* rien, ne rattache personne au pays : au contraire. Les communes de l'Est, Revel et Méolans, ont naturellement plus de relations que les autres avec Barcelonnette; celles de l'Ouest, Pontis, La Bréole, Saint-Vincent et Ubaye, avec Gap; le Lauzet, village central, avec les deux. Les relations avec la « capitale », Digne, sont insignifiantes, à cause de la faible importance de la ville et de la dure montée du col Saint-Jean. Les quelques foires du Lauzet, printemps et automne, y ont peu d'intérêt.

La construction du tronçon de voie ferrée Chorges-Barcelonnette avait naturellement attiré dans la vallée, à Ubaye, au Lauzet, à Méolans, un certain nombre d'étrangers, surtout de terrassiers italiens; l'on ne peut qu'admirer avec regret la beauté des travaux d'art, ponts, murs de soutènement, tunnels, en calcaire quasi marmoréen du Lauzet; déjà établie presque complètement jusqu'au Martinet, abandonnée depuis trois ou quatre ans, cette ligne ne semble pas devoir être reprise, quoiqu'elle eût quelque intérêt pour les marchandises lourdes et même pour les voyageurs, dont le trajet par car est onéreux.

En aucun temps la vallée n'a pu nourrir beaucoup de bouches. La densité de la population a toujours été d'une faiblesse demi-désertique. Mais l'exode et la dénatalité ont pris des proportions catastrophiques que montre le tableau ci-dessous ² :

² Les « étrangers » ont été défalqués, — quand le recensement les signale.

Communes	1851		1881		1911		1936	
	Pop.	Dens.	Pop.	Dens.	Pop.	Dens.	Pop.	Dens.
La Bréole.....	1.040	24,6	844	19,9	686	16,2	477	11,3
Le Lauzet.....	910	17,2	810	15,3	668	12,6	410	7,7
Méolans	1.155	13,1	788	9	586	6,7	302	3,4
Pontis	346	21,7	358	22,5	237	14,9	186	11,7
Revel	855	21,7	701	17,8	538	13,6	366	9,3
Saint-Vincent	679	28,5	534	22,5	377	15,8	329	13,8
Ubaye	237	15,3	292	18,9	270	17,3	226	14,6
Canton	5.222	18,9	4.327	15,6	3.362	12,5	2.296	8

Et rien ne permet de supposer ou d'espérer non une augmentation, mais un arrêt dans cet effacement croissant.

Ce déclin atteint presque tous les chefs-lieux, et bien plus encore les écarts :

Chefs-lieux	1872	1886	1896	1906	1926	1936 (3)
La Bréole.....	180	162	403	381	262	
Le Lauzet.....	330	314	307	324	415?	270
Méolans	140	103	92	78	67	
Pontis	30	33	37	29	137?	
Revel	?	10	8	9	13	
Saint-Vincent	93	104	91	93	71	
Ubaye	127	167	154	179	139	

Écarts :

Commune du Lauzet	1911	1921	1931	1936
Seuil et Chainée.....	26	22	16	15
Champanastays	91	86	90	83
Le Villard.....	19	19	16	16
Costeplane	32	15	17	12
Champcontier	26	33?	19	17
La Mandeisse.....	31	23	9	8
Dramonasq	23	22	7	5
La Lauze.....	19	17	1	1
La Buissière.....	2	»	»	»
Longue-Feissolle	6	5	3	3
Total des écarts.....	287	237	186	172
Chef-lieu	330	338	291	270

Et l'on comprend l'abandon de ces écarts en constatant l'âpreté des chemins qui y conduisent. Sauf Champanastays,

³ La Préfecture de Digne n'a pas pu, fin septembre 1936, me donner la population agglomérée aux chefs-lieux.

sur la grande route, le Villard et le Seuil, desservis pour l'exploitation des bois, ces hameaux ne sont accessibles qu'au piéton et au mulet, et il en est de même dans toutes les communes.

Le mouvement de la population atteste une diminution du taux de la natalité, cependant très faible. Au Lauzet, il y a dans la période décennale 1853-1862 279 naissances en moyenne annuelle, et en 1923-1932, 137. Le nombre des enfants par ménage a décréu : en 1853-1862, les 279 naissances correspondant à 64 mariages; en 1923-1932, les 137 naissances à 46 mariages. De 1863 à 1902, la moyenne des décès l'emporte de beaucoup sur celle des naissances : 1863-1872, 278 naissances et 285 décès; 1873-1882, 218 naissances et 253 décès; 1883-1892 : 184 et 202; 1893-1902 : 174 et 191, et encore en 1913-1922 : 133 et 147. Une telle déficience ne s'explique que par une hygiène et une alimentation insuffisantes, surtout dans les familles nombreuses que l'on trouve encore et aussi par le départ des éléments jeunes.

Villages et fermes ont gardé un caractère archaïque. Dans le vieux Lauzet, tapi entre le rocher plus élevé du « château » et celui de la croix, s'allongent deux ruelles pavées encadrant de pauvres maisons, dont les toits à deux pentes sont orientés E.-W., comme la rue; du côté Sud, contre le roc, les dépendances, fenil, outillage, orientées pour la plupart N.-S.; sur la rue haute s'ouvre le rez-de-chaussée habité; sur la ruelle d'en bas, les étables. Le quartier Est, plus plat, est le centre actif, église, école et mairie, petits commerçants. Puis la rectification de la route, près du lac, a établi là quelques maisons nouvelles, la gendarmerie, les hôtels. Les autres villages ont moins de caractère, sauf Méolans, sur son petit rocher, et Saint-Vincent, au site verdoyant. Partout le toit à « deux eaux » a de petits pans coupés sur les deux côtés étroits; il est couvert de « tavaillons » de mélèze et d'ardoises de Savoie; le fibro-ciment importé garde la couleur brune locale; pas de tuiles.

Peut-on espérer un arrêt dans ce déclin ? Les symptômes de regain économique n'apparaissent pas : où en seraient les éléments, en dehors de quelque transformation nouvelle du bois ? Même le tourisme et les villégiatures sont handicapés par la difficulté des excursions, et l'unique route, dans la vallée, est bruyante par le manque d'égards des chauffeurs. Cependant, c'est de ce côté seulement que l'on voit quelque prospérité possible. Le climat excellent, dans la vallée bien ensoleillée, les grands bois proches, le torrent poissonneux, le délicieux petit lac du Lauzet, les sources et les cascades si curieuses de Costeplane, les incomparables sites de Saint-Vincent et du Clos du Dou, prés et bois, calme absolu, panorama admirable ; le caractère affable et ouvert des habitants et (partout sans doute) la bonne cuisine : il y a là des éléments sérieux d'afflux saisonnier.

Un canton qui décline : Le Lauzet (Basses-Alpes)

Elie Reynier

Revue de géographie alpine, Année 1937, Volume 25, Numéro 1
p. 225 - 233

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.